

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 AVRIL 2016

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence :

Monsieur le Maire Guy MALANDAIN

Présents :

G. MALANDAIN - C. AGNE - C. VILAIN - J-Y. GENDRON - T. URDY - P. GUEROULT - O. INIZAN -
A. RABEH - S. GRANDGAMBE - C. MORAIS - J-C. RICHARD - N. MOHAMAD - G. MONNIOT -
N. DELLAL - L. TOUAHIR - N. BARRÉ - M-M. HAMEL - A. ARCHAMBAULT - C. MACKEL -
L. DAUVERGNE - G. GUESNON - O. NASROU - J. GOMILA - S. DUMOUCY - B. RAWLINSON -
M. BREUGNOT - L. MISEREY - V. BRUNATI - M. CHARNI

Absents excusés représentés :

J. MARY - pouvoir à G. MALANDAIN
A-A. BEAUGENDRE - pouvoir à C. VILAIN
H. THIAM - pouvoir à T. URDY
S. ABO - pouvoir O. INIZAN
H. MAAZOUZA - pouvoir A. RABEH
B. BOURAHOUANE - pouvoir P. GUEROULT

Absents :

Néant

Secrétaire : N. BARRÉ

Administration : R. BOUCHEREAU - C. JAURREY - D. GUILLOU - F. HESKIA - J. PASQUALINI -
A. RIBAUT

Le Conseil Municipal,

Après avoir désigné Madame BARRÉ comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

• **A pris connaissance**, des décisions du Maire n°2016-020 à 2016-119 prises en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 modifiée par les délibérations n°2014-112 du 30 septembre 2014 et n°2015-169 du 14 décembre 2015, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, après que des explications aient été apportées à :

- Madame BREUGNOT concernant les diverses décisions portant dépôt de plainte au nom de la Ville,
- Monsieur NASROU concernant les diverses décisions portant signature d'une convention de prestation avec un particulier (auto-entrepreneur etc), notamment dans le cadre des activités périscolaires,
- Madame GOMILA concernant les diverses décisions portant conclusion d'un contrat de géolocalisation pour des véhicules de la Ville (décision n°2016-020 par exemple),

- **Approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2016 ;

• **Approuve**, à la majorité de 27 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions, le compte de gestion du Receveur Municipal dont les écritures de clôture sont identiques au compte administratif 2015 de la Commune, **adopte** le compte administratif 2015 de la commune tel que présenté dans la balance annexée, **constate** les résultats de l'exercice 2015 :

- un résultat de la section de fonctionnement excédentaire : 5 160 214,69 €
- un besoin de financement de la section d'investissement : 652 256,67 €

et **arrête** les reports à la somme de 3 369 510,24 € en dépenses et à la somme de 1 824 595,44 € en recettes selon le détail joint en annexe (**Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote du compte administratif**);

• Après avoir constaté les résultats du budget lors de l'adoption du compte administratif 2015, **décide**, à la majorité de 27 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions de les affecter de la façon suivante :

- Compte 002 : 2 963 043,22 € Excédent de fonctionnement Reporté
- Compte 1068 : 2 197 171,47 € Excédent de fonctionnement Capitalisé

selon le détail joint en annexe de la délibération ;

• **Fixe**, à la majorité de 26 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, les taux de fiscalité suivants pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation12,86 %
- Taxe foncier bâti24,14 %
- Taxe foncier non bâti116,16 %

• **Prend acte**, à l'unanimité, de la liste des marchés publics conclus au cours de l'année 2015 présentée par types d'achat et par tranches selon leur montant, annexée à la présente délibération ;

• **Décide**, à la majorité de 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, que seront imputées sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » les dépenses suivantes :

- Diverses prestations et services lors de cérémonies officielles, d'inaugurations
- Frais de repas, de goûters, buffets, cocktails, apéritifs
- Fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment de récompenses sportives, culturelles ou toutes autres réceptions officielles
- Le règlement des factures de fournisseurs et troupes de spectacles
- Les feux d'artifice, concerts, animations et manifestations culturelles et sportives
- Les dépenses liées aux échanges internationaux
- Les frais d'annonces et de publicité liées aux manifestations.

• **Autorise**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter la demande d'agrément de l'Ecole municipale de musique et de danse de Trappes-en-Yvelines, auprès des services de l'Etat, **autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'instruction du dossier d'agrément par les services concernés et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la démarche d'agrément ;

• **Décide**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle à « L'Association pour la Promotion de la Musique à Saint-Quentin-en-Yvelines » d'un montant de 5 780 euros pour l'organisation du stage 2016 de la Maitrise de Trappes-en-Yvelines et **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et se rapportant au versement de cette subvention ;

• **Approuve**, à la majorité de 25 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions, le compte de gestion 2015 ci-annexé, **adopte** le compte administratif 2015 de la régie Chrysalead tel que présenté dans la balance ci-annexée et **constate** les résultats de l'exercice 2015 :

- un résultat de la section de fonctionnement excédentaire : 35 215,15 €
- un résultat de la section d'investissement excédentaire : 56 166,08 €,

(Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote du compte administratif et Monsieur GUEROULT n'ayant pas pris part au vote en raison de sa position de locataire au sein de CHRYSALEAD) ;

• Après avoir constaté les résultats du budget lors de l'adoption du compte administratif 2015, **décide**, à la majorité de 26 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions, de les affecter de la façon suivante :

- Compte 002 : 35 215,15 € en excédent de fonctionnement reporté,
- Compte 001 : 56 166,08 € en excédent d'investissement reporté;

(Monsieur GUEROULT n'a pas pris part au vote en raison de sa position de locataire au sein de CHRYSALEAD)

• **Décide**, de procéder au remplacement de Madame AVODE au sein des commissions municipales suivantes, selon le principe de la représentation proportionnelle.

Les commissions concernées et les candidats sont :	Résultats :
- <u>Affaires scolaires :</u> Remplacement de Sylvestra AVODE par Barded BOURAHOUANE	34 pour / 0 contre / 1 abstention
- <u>Affaires financières :</u> Remplacement de Sylvestra AVODE par Barded BOURAHOUANE	34 pour/0 contre/1 abstention

précise que la commission Affaires scolaires est désormais composée comme suit :

Jeanine MARY – Barded BOURAHOUANE – Nacira DELLAL– Philippe GUEROULT– Hawa THIAM– Nicole BARRÉ – Josette GOMILA - Mourad CHARNI - Mireille BREUGNOT

précise que la commission Affaires financières est désormais composée comme suit :

Guy MALANDAIN - Barded BOURAHOUANE - Sandrine GRANDGAMBE – Christine VILAIN – Nacira DELLAL – Gérald MONNIOT – Josette GOMILA – Mourad CHARNI

Décide de procéder au remplacement de Monsieur HAMON au sein de la commission municipale suivante, selon le principe de la représentation proportionnelle.

La commission concernée et les candidats sont :	Résultats :
- <u>Développement économique :</u> Remplacement de Benoit HAMON par Jean-Claude RICHARD	34 pour / 0 contre / 1 abstention

précise que la commission Développement économique est désormais composée comme suit :

Jean-Yves GENDRON – Jean-Claude RICHARD- Sandrine GRANDGAMBE – Hawa THIAM – Anne-Andrée BEAUGENDRE – Philippe GUEROULT – Othman NASROU – Mourad CHARNI

Décide de procéder au remplacement de Monsieur LACAN au sein des commissions municipales suivantes, selon le principe de la représentation proportionnelle.

Les commissions concernées et les candidats sont :	Résultats :
---	--------------------

- **Affaires sociales :**

Remplacement de Fabrice LACAN par Brigitte RAWLINSON 34 pour / 0 contre / 1 abstention

- **Jeunesse :**

Remplacement de Fabrice LACAN par Brigitte RAWLINSON 34 pour / 0 contre / 1 abstention

- **Sports :**

Remplacement de Fabrice LACAN par Brigitte RAWLINSON 34 pour / 0 contre / 1 abstention

précise que la commission Affaires sociales est désormais composée comme suit :

Odile INIZAN – Nacira DELLAL – Jean-Claude RICHARD - Nassira MOHAMAD - Anne-Andrée BEAUGENDRE - Marie-Madeleine HAMEL - Brigitte RAWLINSON - Luc MISEREY - Mireille BREUGNOT

précise que la commission Jeunesse est désormais composée comme suit :

Ali RABEH - Larbi TOUAHIR - Thomas URDY - Cheikh AGNE - Philippe GUEROULT - Cécile MACKEL - Brigitte RAWLINSON - Véronique BURNATI

précise que la commission Sports est désormais composée comme suit :

Ali RABEH - Larbi TOUAHIR - Jean-Claude RICHARD - Cheikh AGNE - Marie-Madeleine HAMEL - Nassira MOHAMAD - Brigitte RAWLINSON - Luc MISEREY

Décide de procéder au remplacement de Monsieur Jean-Claude RICHARD au sein de la commission municipale suivante, selon le principe de la représentation proportionnelle.

La commission concernée et les candidats sont : **Résultats :**

- **Politique de la Ville :**

Remplacement de Jean-Claude RICHARD par Ghislaine GUESNON 34 pour / 0 contre / 1 abstention

précise que la commission Politique de la Ville est désormais composée comme suit :

Christine VILAIN - Odile INIZAN - Hawa THIAM - Ghislaine GUESNON - Sandrine GRANDGAMBE - Thomas URDY - Stéphane DUMOUCHEY - Mourad CHARNI ;

• **Décide** de procéder au remplacement de Madame Sylvestra AVODE en tant que membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Les candidats sont :

Christine VILAIN

Résultat du vote :

34 pour / 0 contre / 1 abstention,

et **précise** que la Commission Consultative des Services Publics Locaux est désormais composée comme suit :

Christine VILAIN - Alain ARCHAMBAULT - Thomas URDY – Anne-Andrée BEAUGENDRE – Othman NASROU ;

• **Décide** de procéder au remplacement de Madame Sylvestra AVODE pour siéger en tant que représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Comité de Jumelage.

Les candidats sont :

Barded BOURAHOUANE

Résultats

34 pour / 0 contre / 1 abstention;

et **précise** que les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Comité de Jumelage sont désormais :

Cristina MORAIS

Cheikh AGNE
 Barded BOURAHOUANE
 Jeanine MARY
 Philippe GUEROULT
 Josette GOMILA
 Véronique BRUNATI

- **Décide** de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal appelé à siéger au sein des Conseils d'Ecoles maternelles et primaires, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération

Les candidats sont :

Ecoles maternelles :

Hélène BOUCHER	O. INIZAN
Jean JAURES	N. DELLAL
Albert CAMUS	N. MOHAMAD
Jean-Baptiste CLEMENT	M.M. HAMEL
Jean COCTEAU	S. ABO
Eugénie COTTON	S. ABO
Irène JOLIOT-CURIE	H. MAAZOUZA
Gustave FLAUBERT	S. GRANDGAMBE
Anne FRANK	C. VILAIN
Léo LAGRANGE	A. RABEH
Paul LANGEVIN	H. THIAM
Jean MACÉ	A.A. BEAUGENDRE
Edouard MANET	S. ABO
MONTAIGNE	N. DELLAL
MOURGUET	A.A. BEAUGENDRE
Louis PERGAUD	N. BARRÉ
Auguste RENOIR	C. AGNE
George SAND	A. ARCHAMBAULT
STENDHAL	J.Y. GENDRON
Maurice THOREZ	G. GUESNON
Henri WALLON	P. GUEROULT

Ecoles primaires :

Louis ARAGON	J.C. RICHARD
Jean JAURES	T. URDY
Jean-Baptiste CLEMENT	O. INIZAN
Jean COCTEAU	A. RABEH
Irène JOLIOT-CURIE	B. BOURAHOUANE
Gustave FLAUBERT	S. ABO
Paul LANGEVIN	H. MAAZOUZA
Jean MACÉ	C. VILAIN
MONTAIGNE	M.M. HAMEL
Louis PERGAUD	G. MONNIOT
Auguste RENOIR	N. BARRÉ
George SAND	N. MOHAMAD
STENDHAL	H. THIAM
Maurice THOREZ	G. GUESNON
Henri WALLON	J.Y. GENDRON

Ecole privée SAINTE - MARIE	O. INIZAN
-----------------------------	-----------

Sont élus, à la majorité de 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

Ecoles maternelles :

Hélène BOUCHER	O. INIZAN
Jean JAURES	N. DELLAL
Albert CAMUS	N. MOHAMAD
Jean-Baptiste CLEMENT	M.M. HAMEL
Jean COCTEAU	S. ABO
Eugénie COTTON	S. ABO
Irène JOLIOT-CURIE	H. MAAZOUZA
Gustave FLAUBERT	S. GRANDGAMBE
Anne FRANK	C. VILAIN
Léo LAGRANGE	A. RABEH
Paul LANGEVIN	H. THIAM
Jean MACÉ	A.A. BEAUGENDRE
Edouard MANET	S. ABO
MONTAIGNE	N. DELLAL
MOURGUET	A.A. BEAUGENDRE
Louis PERGAUD	N. BARRÉ
Auguste RENOIR	C. AGNE

Ecoles primaires :

Louis ARAGON	J.C. RICHARD
Jean JAURES	T. URDY
Jean-Baptiste CLEMENT	O. INIZAN
Jean COCTEAU	A. RABEH
Irène JOLIOT-CURIE	B. BOURAHOUANE
Gustave FLAUBERT	S. ABO
Paul LANGEVIN	H. MAAZOUZA
Jean MACÉ	C. VILAIN
MONTAIGNE	M.M. HAMEL
Louis PERGAUD	G. MONNIOT
Auguste RENOIR	N. BARRÉ

George SAND	A. ARCHAMBAULT	George SAND	N. MOHAMAD
STENDHAL	J.Y. GENDRON	STENDHAL	H. THIAM
Maurice THOREZ	G. GUESNON	Maurice THOREZ	G. GUESNON
Henri WALLON	P. GUEROULT	Henri WALLON	J.Y. GENDRON

Ecole privée SAINTE – MARIE	O. INIZAN
-----------------------------	-----------

• **Approuve**, à la majorité de 34 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, la modification statutaire relative aux compétences de Saint-Quentin-en-Yvelines selon la liste et les plans ci-annexés (annexe 1 de la délibération), **approuve** le projet de statuts de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses annexes ci-joints (annexe 2) et **sollicite** de Monsieur le Préfet, la prise d'un arrêté portant modification statutaire et transfert de compétences ;

• **Autorise** Monsieur Le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local pour les opérations suivantes :

- Projet de rénovation thermique de la crèche Gavroche
(montant sollicité au titre du fonds de soutien : 298 800,00 € HT (soit 45,89% du coût estimé du projet)),
- Projet de rénovation thermique du groupe scolaire Jean Baptiste Clément
(montant sollicité au titre du fonds de soutien : 525 000,00 € HT (soit 49,76 % du coût estimé du projet)),
- Projet en faveur de la mobilité, dossier Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée)
(montant sollicité au titre du fonds de soutien : 1 055 252,00 € HT (soit 80% du coût estimé du projet)),
- Projets d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants :
 - o création d'une maison des associations
(montant sollicité au titre du fonds de soutien : 536 000,00 € HT (soit 52,32 % du coût estimé du projet)),
 - o et création d'un groupe scolaire en centre-ville
(montant sollicité au titre du fonds de soutien : 9 600 000,00 € HT (soit 80% du coût estimé du projet));

et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ces demandes ;

• **Approuve**, à la majorité de 27 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions, le bilan annuel 2015 de la politique foncière ci-annexé et **autorise** Monsieur le Maire à annexer ce document au compte administratif de la Commune

• **Décide**, à la majorité de 28 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions, la cession de la parcelle BD 26, sise 6 rue Jean Jaurès, **décide** de recourir à la procédure d'adjudication pour la cession de ce bien et **autorise** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure d'adjudication

• **Décide**, à la majorité de 31 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, d'exercer son droit de préemption sur les biens faisant l'objet des déclarations d'intention d'aliéner référencées DIA 078 621 16 E0002 et DIA 078 621 16 E0003, pour un montant total de 2 300 000 € et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette préemption;

• **Décide**, à la majorité de 31 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, la vente à ICF HABITAT LA SABLIERE des biens immobiliers sis 20/20bis avenue Gabriel Péri référencé au cadastre section BC n°22 et 37bis/37ter avenue Paul Vaillant Couturier référencé au cadastre section BC n°62 au prix de 2 300 000 euros l'ensemble majoré des frais de notaire induits par la préemption et la vente de ces biens et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire ;

• **Réitère**, à la majorité de 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, les termes de la délibération n°2015-179 du Conseil Municipal de Trappes du 14 décembre 2015 susvisée, portant avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) contenues le projet de plan local d'urbanisme intercommunal et sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal devant être arrêtés par le conseil communautaire de la CASQY, **précise** que la Ville, via la présente délibération, se prononce au titre de commune membre de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, et non en tant que personne publique associée, **émet un avis défavorable** sur les orientations d'aménagement et de programmation en ce qu'elles intègrent l'abandon du projet de prolongement de l'autoroute A12 et envisagent le devenir des emprises foncières initialement réservées pour cet usage, à des pôles d'activités économiques, de services, ou d'artisanat, **émet un avis défavorable** sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté par le conseil communautaire de la CASQY lors de la séance du 17 décembre 2015, pour les raisons ci-dessus évoquées à l'article 3, **décide de mettre en demeure** la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de délibérer à nouveau à la majorité des deux tiers suivant les modalités définies dans l'article L 153-15 du code de l'urbanisme, au besoin par l'exercice de toutes les voies de droit et **autorise** monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

• **Décide**, à la majorité de 25 voix pour, 0 voix contre et 9 abstentions, d'accorder les subventions aux associations, pour l'exercice 2016, selon la répartition suivante ;

CULTURE	
Associations	Subventions proposées
A.P.M.S.Q.	54.000.€
Afro-Swing	5.000.€
B3.1	13.000.€
Comité de jumelage	7.500.€
Compagnie Passage à l'act2	300.€
Délic Théâtre	34.240.€
F.N.A.C.A.	250.€
Les poètes d'ici	500.€
Médailles militaires	130.€
Seiz'Àvel	3.500.€
Stric Hip-Hop	2.000.€
U.N.C./U.N.C./AFN	200.€
Un musée à l'école	300.€
TOTAL	120.900.€

SPORTS	
Associations	Subventions 2016 proposées
A.F.C. Kick-boxing	3.000.€
A.O.T. Natation	10.000.€
A.S.C.T. Handball	4.000.€
A.S.P.T.T. Rugby	2.000.€
Bushido club de Trappes	12.000.€
Canoe kayak SQY	5.500.€
CAP SAAA Handisports	1.000.€
Compagnie d'arc de Trappes	5.500.€
E.A.S.Q.Y. Athlétisme	5.000.€
E.S.C.T. Basket-ball	100.000.€
Ecole Taekwondo Trappes	5.000.€
Escrime club de Trappes	10.000.€
Etoile sportive de Trappes	100.000.€
Gripap-Forth	1.000.€
Gymnique club de Trappes	14.000.€
L.B.P.T. Pétanque	1.000.€
M.N.S	500.€
Muay Thai Trappes	1.700.€
O.M.S.	6.000.€
T.Y.F.	2.500.€
Team 78	3.000.€
Trappes Passing Shot	4.400.€
Twirling sport galaxy	2.500.€
U.N.S.S. collège Courbet	200.€
U.N.S.S. collège Gagarine	200.€
U.N.S.S. collège Le Village	400.€
U.N.S.S. lycée Blériot	100.€
U.N.S.S. lycée Plaine de Neauphle	200.€
U.S.E.P. maternelles et élémentaires	3.870.€
TOTAL	304.570.€

RESSOURCES HUMAINES	
Associations	Subventions proposées
CLASC	206.000.€
TOTAL	206.000.€

TOTAL ASSOCIATIONS : 722 905,00 €

EDUCATION / ENFANCE	
Associations	Subventions proposées
Fadde Amadou Hampate Bah	3.000.€
TOTAL	3.000.€

POLITIQUE DE LA VILLE	
Associations	Subventions proposées
A.P.C.O.	3.000.€
ARISQY	1.000.€
Bleu oxygène développement	15.000.€
Fadde Amadou Hampate Bah	1.500.€
TOTAL	20.500.€

SOLIDARITE	
Associations	Subventions proposées
A.F.J.T.E.	500.€
A.T.D. Quart Monde	1.000.€
Aides	1.250.€
Les médecins bénévoles	7.600.€
Les restos du coeur	10.000.€
M.R.A.P.	500.€
Secours catholique	750.€
Secours populaire	2.000.€
Trappes entraide et loisirs	3.000.€
V.M.E.H.	200.€
TOTAL	26.800.€

AFFAIRES ECONOMIQUES	
Associations	Subventions proposées
Bleu oxygène développement - le Mille-feuilles	16.635.€
TOTAL	16.635.€

SUBVENTIONS SPECIFIQUES	
Associations	Subventions proposées
Comité de jumelage	12.000.€
O.M.S.	3.900.€
Trappes entraides et loisirs	8.600.€
TOTAL	24.500.€

..... Saut de section (continu)

..... Saut de page

autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et se rapportant au versement de ces subventions, **précise** que les versements de ces subventions ne pourront s'effectuer que lorsque les dossiers seront complets et conformes aux dispositions prévues par la délibération susvisée n° 2006-006 du Conseil Municipal du 30 janvier 2006 et **décide** la création d'une ligne de crédits spécifiques dédiés au soutien des actions de solidarité internationale des associations Trappistes (**Monsieur MONNNIOT n'a pas pris part au vote en raison de ses fonctions à l'OMS**) ;

- **Décide**, à la majorité de 26 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions, d'accorder, pour l'exercice 2016, les subventions suivantes aux organisations syndicales locales (selon la clé de répartition indiquée dans la convention susvisée) :

ORGANISATIONS SYNDICALES	
Associations	Subventions proposées
C.F.D.T.	4 305 €
C.G.T.	5 715 €
F.O.	2 580 €
TOTAL	12 600 €

et **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et se rapportant au versement de ces subventions.

**Pour extrait certifié conforme,
Trappes, le 13 avril 2016**

Le Maire,

Guy MALANDAIN

